

EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-30

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Le dispositif de mise en œuvre du schéma départemental de lecture publique adopté en 2002 prévoit des aides à la construction ou l'aménagement des locaux et l'acquisition de mobilier, selon les règles suivantes :

☆ **Aides pour les bibliothèques « tête de réseau » :**

- . construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1 151 € HT/m² plafonnés à 300 m² ;
- . mobilier : 20 % sur la base de 230 € HT/m² plafonnés à 300 m².

☆ **Aides pour les bibliothèques municipales et bibliothèques-relais :**

- . construction : 40 % sur la base de 1 151 € HT/m²)
- . aménagement : 40 % sur la base de 686 € HT/m²) plafonné à 100 m²
- . mobilier : 40 % sur la base de 230 € HT/m²)

En cas de financement de l'Etat, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

☆ **Aides pour les points-lecture :**

- . pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;
- . aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.

Des autorisations de programme ont été votées au Budget Primitif 2009 :

- 100 000 € pour les aides à l'aménagement ou construction de bibliothèques,
- 40 000 € pour les aides relatives à l'acquisition de mobilier de bibliothèques.

Je vous propose d'examiner les deux dossiers suivants :

◆ **Commune de Caylus** :

Compte tenu de son territoire qui s'étend sur deux cantons et dans une logique de cohérence territoriale, la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron a pris la compétence de la lecture publique, et bâti l'architecture de son réseau de bibliothèques sur deux têtes de réseau: Saint-Antonin-Noble-Val et Caylus. La médiathèque de Caylus se positionne comme une tête de réseau pour ce qui concerne la musique, le multimédia et l'audiovisuel. Les travaux d'aménagement de cette médiathèque sont réalisés, et ont bénéficié d'une aide départementale de 69 060 € dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma départemental de lecture publique.

Par délibération du 5 février 2009, la commune de Caylus a décidé d'équiper sa médiathèque pour un montant prévisionnel de 25 915 € hors taxes. Une aide départementale de 20 % peut lui être accordée, soit **5 183 €**.

◆ **Communauté de Communes du Quercy Caussadais** :

Par délibération des 11 juin 2004 et 23 juin 2006, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a adhéré au schéma départemental de lecture publique, avec une médiathèque tête de réseau à Caussade, des bibliothèques relais à Mirabel, Molières, Montpezat-de-Quercy, Puylaroque, Lavaurette, Septfonds et un point lecture à Réalville.

Les travaux d'aménagement de la médiathèque de Mirabel sont réalisés, et ont bénéficié d'une aide de 37 320 €, dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma départemental de lecture publique.

Par délibération du 26 septembre 2008, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a décidé d'acquérir le mobilier nécessaire au fonctionnement de la médiathèque de Mirabel pour un montant prévisionnel de 7 458 € hors taxes. Une aide départementale de 40% peut être accordée, soit **2 983 €**.

Si ces propositions d'aides vous agréent, la situation budgétaire à l'article 2041413, sous fonction 313 serait la suivante :

| | |
|---|----------|
| Autorisation de programme : | 40 000 € |
| Engagement à la présente commission : | 8 166 € |
| Reliquat : | 31 834 € |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 4 février 2002 relative aux dispositifs de mise en oeuvre du schéma départemental de lecture publique,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions suivantes :

Commune de Caylus

. 5 183 € pour l'équipement de la médiathèque (aide départementale de 20 %);

Communauté de communes du Quercy caussadais

. 2 983 € pour l'acquisition de mobilier nécessaire au fonctionnement de la médiathèque de Mirabel (aide départementale de 40 %) ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041413, sous-fonction 313 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,